

Spécial STAGIAIRES

Bulletin n°4 – décembre 2012

Ensemble, exigeons une formation de qualité pour notre métier

-- CLES -- C2i2e -- CLES -- C2i2e --

Le 23 octobre dernier, nous avons été reçus par le Secrétaire Général du Rectorat. Un des points pour lesquels nous avons sollicité cette audience concerne la question du Cles et du C2i2e. Le rectorat semblait avoir oublié d'informer les stagiaires de l'existence d'une formation et d'une validation du Cles et du C2i2e pilotée par la Dafpen (organisme de formation du rectorat)! Aucun recensement n'avait été fait sur le nombre de stagiaires concernés. Nous lui avons rappelé qu'il serait bien temps à quelques mois de la titularisation pour laquelle les deux certifications sont toujours nécessaires ! Le rectorat s'était engagé à informer les stagiaires.

Après les vacances de la Toussaint, le rectorat a enfin pris contact avec les stagiaires en demandant à chacun d'eux de lui faire parvenir les documents permettant de valider le CLES et/ou le C2i2e pour ceux réputés le détenir par le biais de validation de modules universitaires, par la détention d'un diplôme tel que le TOEIC ou autres, ... Par ailleurs les formations à destination des stagiaires n'ayant pas ces certifications ont dû faire l'objet d'une information et pour certaines ont débuté.

Par ailleurs, au niveau national, le SNES continue d'intervenir pour qu'aucun refus de titularisation ne soit prononcé en raison de l'absence de validation du CLES ou du C2i2e.

-- MUTATIONS -- MUTATIONS -- MUTATIONS --

La phase de saisies des vœux pour le mouvement INTER-ACADEMIQUES s'est achevée début décembre.

Le vendredi 14 décembre est le dernier jour des remontées des dossiers complétés (confirmation des demandes et pièces justifiant des demandes de bonifications, dossier médical pour une bonification au titre du handicap).

N'oubliez pas de nous faire parvenir un double de votre dossier. En effet, nous vérifions la cohérence des vœux en fonction de vos souhaits. Il sera encore temps que nous vous informions d'une modification à faire ou de pièces complémentaires à faire parvenir au rectorat pour la prise en compte des bonifications.

Le rectorat affichera sur I-prof le projet de vœux et barèmes retenu vous concernant vers le 15 janvier. N'hésitez pas à aller le consulter et à nous alerter en cas de problème. Les commissions qui valideront les vœux et barèmes se tiendront les jours suivants et pourront apporter des modifications.

Après les commissions, vous bénéficierez de quelques jours pour une ultime requête.

Groupe de travail attribution de la bonification au titre du handicap : 15 janvier

Groupes de travail vérification vœux et barèmes :

le 17 janvier pour les Copsy

le 18 janvier pour les Cpe

le 22 janvier pour les certifiés et les agrégés

En cas de changement majeur de situation (décès d'un conjoint, d'un enfant, de la mutation de dernière minute du conjoint), vous avez la possibilité de demander une modification de votre demande. **La date limite est fixé au 22 février 2013.**

- - - REUNION STAGIAIRES - - -

Après quelques mois d'exercices, il est important que vous puissiez faire le point :
sur votre formation et les conditions dans lesquelles se déroule votre année de stage,
sur le CLES et le C2i2e,
sur la charge de travail,
sur la titularisation, ... et après ...

Venez exprimer vos doutes, vos attentes ... A l'heure où la question du recrutement et de la formation des enseignants est enfin mise en avant, il ne faut pas hésiter à prendre la parole et s'inscrire dans le débat.

Nous organisons une réunion :

**à l'IUFM de Montpellier
le jeudi 20 décembre de 12h à 13h.**

Soyez nombreux à nous rejoindre !

Ensemble avec le SNES-FSU, faisons remonter vos analyses, vos critiques et vos propositions.
